

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 14 novembre 2013

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme METGE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme LECOMTE LE GRAND (représentée par Mme GINDRE), Mme REVEL (représentée par M. BON).

Membres excusés : (4) M. BARRON, M. EL HASSOUNI, Mme HERVIEU, Mme TOLLOT.

Date de convocation : 6 novembre 2013

Délibération n° : 57-2013

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2014

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil d'Administration du CCAS sur les orientations générales du budget dans le délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le présent document propose une présentation des éléments qui fondent le projet de budget du Centre Communal d'Action Sociale de Dijon et des orientations qui pourraient être retenues pour 2014.

Le CCAS est l'acteur majeur de l'action sociale de la Ville. Il soutient les personnes en difficulté par des actions suivies et des aides personnalisées : personnes âgées, personnes handicapées, couples sans enfant, personnes isolées ou sans emploi.

Avec un budget annuel (investissement + fonctionnement) de près de 13 millions d'euros, le CCAS de la Ville de Dijon :

- alloue des aides financières aux plus démunis,
- accompagne les parcours d'insertion et contribue au maintien du lien social à travers :
 - deux services sociaux (le service social général et le service social gérontologique),
 - deux résidences sociales (Abrioux et Viardot) qui gèrent 204 chambres et 113 logements meublés (studio + T1bis),
 - trois centres sociaux (Balzac, Bourroches et Fontaine d'Ouche),
 - le service d'instruction des demandes de RSA,
 - la Maison de la Solidarité,
- accueille et soutient les personnes handicapées et leurs associations représentatives, à travers notamment son Service d'Informations sociales et Pôle Handicap,
- propose des services aux personnes âgées : un centre d'accueil de jour et un service d'actions tutélaires, des services à domicile (entretien du linge et portage de repas à domicile), des opérations spécifiques (déneigement, plan canicule...) , des animations et une maison des seniors.

Les grandes évolutions prévisibles du budget 2014

Le projet de budget primitif pour l'année 2014 s'établira à 12 751 915 €. Il est en baisse de 257 360 € (soit - 1,98 %) par rapport au budget primitif 2013.

La maîtrise budgétaire souhaitée par Monsieur le Maire dans sa note de cadrage a donc été respectée.

Spécifiquement sur le chapitre des ressources humaines, le budget « charges du personnel » 2014 s'établira à 8 954 600 € (soit + 0,42 % par rapport au budget primitif 2013), représentant 71,23 % du budget général de fonctionnement, soit une légère augmentation par rapport à 2013.

L'équilibre budgétaire repose principalement sur le financement accordé par la Ville de Dijon pour un montant de 8 279 725 €. Celui-ci est en hausse par rapport au budget primitif 2013, en raison notamment du remboursement par la Ville de Dijon des aides accordées dans le cadre de la commission mixte des impayés instaurée en 2013 pour traduire sous forme de secours une partie des admissions en non valeur.

Le budget primitif 2014 sera complété par le budget supplémentaire 2014 financé par l'excédent de fonctionnement constaté au compte de résultat et le solde de la section d'investissement reporté de l'exercice 2013.

Sur le plan de l'investissement, le CCAS assure les dépenses d'investissement plus courantes consacrées principalement à l'achat ou au remplacement de mobilier et de matériel, équipements de bureau, matériel médical et de sécurité, ainsi qu'au remplacement de véhicules et d'électroménager. Elles comprennent également les remboursements des cautions aux usagers des deux résidences sociales ainsi que les prêts sans intérêts octroyés aux personnes en difficulté. Les dépenses d'investissements sont autofinancées par les dotations aux amortissements et le fonds de compensation de la TVA, sans qu'il soit nécessaire de faire un prélèvement sur la section de fonctionnement.

Les principaux événements ayant marqué l'activité du CCAS en 2013 et susceptibles d'impacter le budget 2014.

L'année 2013 a été une année marquée par une poursuite des effets de la crise économique et financière. L'analyse des besoins sociaux fait ressortir à l'échelle de la ville :

- une fragilité sociale dans les quartiers politique de la Ville mais aussi dans les autres quartiers de Dijon,
- une augmentation des inégalités sociales face à la crise,
- un isolement important des personnes âgées mais aussi des étudiants ainsi que des ménages du fait des séparations,
- une monoparentalité en hausse,
- un vieillissement de la population et une augmentation prévisible des besoins liés à la dépendance.

Au niveau des secours et des aides attribués aux personnes en difficulté, une augmentation sensible est constatée en 2013 principalement au niveau des aides apportées au logement pour le paiement des factures d'énergie, des loyers privés et des équipements ménagers.

En 2014, une hausse de 6 % sera donc enregistrée sur le budget primitif malgré le respect du principe de subsidiarité du CCAS par rapport aux aides apportées par des associations caritatives subventionnées par la Ville de Dijon. En ce qui concerne le logement, les services sociaux sollicitent régulièrement le Conseil Général dans le cadre du dispositif du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

En matière de repas à domicile, le bilan prévisionnel de l'année 2013 fait apparaître une baisse du nombre de repas fournis. Les raisons en sont une concurrence accrue sur ce secteur et un accroissement du nombre d'usagers dont les revenus se situent dans des tranches inférieures à la tranche moyenne du barème des tarifications. Par conséquent la baisse corrélative du nombre d'usagers dont les revenus se placent dans les tranches supérieures, génère une perte de recette.

En 2014 un nouveau cahier des charges incluant les repas mixés et les plats de substitution sera mis en place afin de rendre l'offre de service plus attractive et tenter de gagner de nouveaux usagers.

Le service d'entretien du linge enregistre une chute significative dans son utilisation. Le choix de l'externalisation et de l'extinction progressive du service sous 3 ans a été validée. De plus à compter du 1^{er} janvier 2014 ce service n'assurera plus l'entretien du linge des résidents de l'Établissement d'Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes Les Marguerites.

Tous les agents de ce service sont ou seront prochainement reclassés dans les services municipaux.

Pour palier la perte constatée de recettes des services de maintien à domicile, les tarifs des usagers seront augmentés en 2014 comme suit :

- Centre de jour Les Marronniers : + 3 %,
- d' Alembert et entretien du linge : + 2 %,
- Repas à domicile : + 1 %.

Au cours de l'année 2011, le nombre de places au Centre d'Accueil de Jour « les Marronniers » avait été porté de 15 à 20 et la fréquentation atteint aujourd'hui cet objectif.

Le travail de réflexion et de concertation engagé dans le cadre de « Dijon Ville amie des Aînés » est susceptible de nourrir une évolution de l'action du CCAS en direction des personnes âgées et de leurs familles. C'est dans ce cadre que la Maison des seniors a vu le jour le 2 octobre 2013. Cette nouvelle structure est composée de 5 agents représentant 4,7 ETP.

Une attention particulière sera également portée au Service d'Actions Tutélaires Gériatriques (SATGE) pour tenter d'optimiser ses recettes en forte baisse sur l'exercice 2013 en raison d'une baisse du montant des émoluments perçus sur le patrimoine des majeurs protégés, et liée à la gestion d'un portefeuille croissant de dossiers de personnes à faibles ressources.

Par ailleurs, des efforts particuliers ont été menés pour optimiser les moyens, réduire les coûts, à travers le regroupement au sein d'un même bâtiment, rue de l'Hôpital, de plusieurs directions rattachées à des pôles différents et la mutualisation entre elles de certains services (accueil général, courrier...).

La gestion des ressources humaines

Le budget 2014 est estimé à 8 954 600 € (soit une augmentation de 0,42 % par rapport à 2013) représentant 71,23 % des dépenses totales de fonctionnement et se décomposant comme suit :

- budget principal : 8 299 400 € soit + 0,05 % par rapport à 2013,
- budget annexe Les Marronniers : 365 900 € soit + 6,58 % par rapport à 2013,
- budget annexe SATGE : 289 300 € soit + 3,92 % par rapport à 2013.

Le budget principal, hors mesures nouvelles 2014, est en baisse de 1,16 %. Toutefois, un ensemble de mesures nouvelles représente parallèlement une augmentation de 1,22 % pour 2014.

Les principales mesures nouvelles se composent :

- de mesures catégorielles (reclassement d'agents de catégorie B et C de + 2,3 % au 1^{er} janvier 2014 ; revalorisation du complément de régime indemnitaire pour les bas salaires depuis le 1^{er} octobre 2013 et Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat),
- de l'évolution des effectifs (3 créations de poste, 8 suppressions de poste et 3 départs en retraite).

Le ratio « nombre d'arrivées/nombre de départs 2014 » génère une économie de 1,75 % partiellement atténuée par une augmentation des enveloppes budgétaires en moyens humains complémentaires (saisonniers, remplacements divers, surcroît d'activité...) de + 1,37 %, le gain réel étant au final égal à 0,38 %,

- du glissement vieillesse et technicité,
- de validations de service.

Ce budget ressources humaines est à relativiser car le CCAS va percevoir les recettes suivantes :

- 200 900 € pour la mise à disposition de personnel à l'Établissement Public d'Accueil des Personnes Âgées de la Ville de Dijon soit – 55,24 % par rapport à 2013 en raison de l'intégration de 5 agents à cet établissement,
- 318 800 € pour la mise à disposition de personnel titulaire à l'Office des Personnes Âgées de Dijon soit + 2,57 % par rapport à 2013,
- 16 500 € pour le remboursement des charges salariales pour un agent détaché soit + 1 % par rapport à 2013.

La poursuite d'une évolution amorcée sur la base d'une rigueur de gestion

L'effort entrepris en matière d'économies de fonctionnement s'inscrit dans le cadre des orientations générales données par Monsieur le Maire, Président du CCAS, pour la Ville de Dijon et le CCAS.

Cet effort s'appuie notamment sur la poursuite d'une nouvelle organisation favorisant la mutualisation des services entre les collectivités et au sein du pôle solidarité-santé-CCAS à travers une réorganisation des directions des Retraités et Personnes Âgées et des Interventions Sociales et du Handicap.

L'année 2014 verra aussi la politique de mutualisation des commandes se poursuivre, sous l'impulsion de la Ville de Dijon ou du Grand Dijon par le recours à la centrale d'achat.

Par ailleurs, pour optimiser le fonctionnement des résidences sociales et dans le cadre d'une réflexion, en lien avec le Grand Dijon sur leur devenir, un diagnostic du bâti et une étude des coûts est en cours de réflexion.

Parallèlement, une étude sur l'évolution des structures de quartier se poursuit afin de rationaliser l'offre de service sur le territoire.

Cette volonté de gestion, au plus près des postes budgétaires, amène les services à réduire davantage les « marges », introduisant en la matière une notion de pilotage, de gestion des risques « contrôlée » pour assurer une stabilité des enveloppes. Tout « dérapage » (par exemple en terme de secours, en cas d'évolution imprévisible des sollicitations de nos concitoyens les plus démunis) pourrait ainsi nous amener soit à prendre des mesures au niveau du budget, soit à faire appel en cours d'année à un complément de financement de la part de la Ville de Dijon.

C'est donc dans ce cadre que le projet de pôle en cours se construit. Ses axes stratégiques consistent :

- à favoriser la cohésion sociale et la démarche participative des habitants,
- à faciliter l'accès aux droits sociaux, à la santé, à la culture aux sports et aux loisirs,
- à développer l'accès et le maintien au logement et accompagner les usagers dans leur parcours résidentiel,
- détecter les situations de détresse,

tout en recherchant une optimisation des ressources (dernier axe du projet de pôle) pour leur mise en œuvre.

En conséquence, le budget présenté lors de la séance du Conseil d'Administration de décembre 2013 proposera :

- une continuité de la maîtrise des dépenses de fonctionnement avec une attention particulière sur la gestion des ressources humaines,
- un suivi rapproché des consommations budgétaires qui permette de faire face à la réduction des charges de gestion financière,
- une attention particulière aux évolutions retracées à travers l'analyse des besoins sociaux, de l'appauvrissement de la population dijonnaise dans une situation de crise qui perdure et touche principalement les plus démunis d'entre eux.

Par conséquent, les membres du Conseil d'Administration prennent acte de l'ensemble de ces orientations pour l'exercice 2014.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
Finances : 1
Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,



Nathalie POPADYAK



PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR
Déposé le :

19 NOV. 2013



PUBLIÉ LE 15 NOV. 2013